

LES OCCUPANTS DU CHÊNE MARQUENT LEUR TERRITOIRE



Un poste de garde a été installé à l'entrée de la ferme du Chêne. Ses occupants se relaient.

L'arrivée hier, en début d'après-midi, d'un chasseur de l'association de l'Amicale des chasseurs de la Croze, du Chêne et de la Magnonie à la ferme du Chêne, à Ansac, a fait monter d'un cran la tension chez les occupants et leurs sympathisants (lire CL d'hier). Ce chasseur était venu agrainer le gibier. Il s'est heurté au début du chemin menant à la ferme, à une barrière mobile installée la veille par les occupants. Ces derniers n'ont opposé aucun refus à cet homme, et lui auraient même proposé leur aide. Devant le nombre impressionnant de sympathisants venus sur le site, le chasseur a préféré faire demi-tour pour, a-t-il dit, «en informer son président». Dans la foulée, les gendarmes de Confolens sont venus sur place, effectuer une patrouille de routine.

Cet épisode est significatif de l'ambiance qui règne à la ferme du Chêne, depuis la décision d'expulsion prononcée par le juge. Ses occupants n'ont cessé de justifier leur action. Sur les terrains administratif et judiciaire comme dans les champs. Ainsi, avec les personnes venues les soutenir, ils poursuivent la remise en état du site. A l'entrée du chemin, un tas de débris grossit, constitué de tout ce que les occupants ont récolté,

surmonté d'une pancarte «Déchets ramassés par nos soins». Une façon de plus pour eux d'affirmer qu'ils ont bien pris possession d'une ferme abandonnée, argument qu'ils avaient développé la semaine dernière devant le juge, sans résultat.

En plus des sympathisants qui commencent à répondre en nombre à leur appel pour une occupation massive et pacifique du site, des soutiens plus institutionnels leur parviennent. Après la «Confédération paysanne» qui, au niveau national, s'engage aux côtés des occupants, c'est au tour de la fédération «Droit au logement» (DAL) de faire part de son soutien. Le DAL, notamment, «demande instamment à la préfecture de suspendre cette expulsion et d'attendre que toutes les voies de recours aient été épuisées».

Annie GRANDJEAN